

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 février 2012**  
~~~~~

**HALLE D'EXPOSITION DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT  
ACQUISITION DES PARCELLES GALLIX**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 février 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Christian LASSALVY, Mme Maguelonne SUQUET, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, M. Louis VILLARET, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE -M. Jean-Claude BOSCH suppléant de M. Jean-Marcel JOVER, M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Armando COSTA FARIA suppléant de M. Frédéric GREZES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Claude CROS suppléant de M. Jean-Pierre BOUDES

Procurations :

M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE à M. Philippe SALASC, Mme Anne-Marie DEJEAN à M. Christian LASSALVY, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

M. Jérôme CASSEVILLE, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Jean-Pierre DURET, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. André YVANEZ, M. Bernard DOUYSSSET

Absents :

M. Maurice DEJEAN, Mme Catherine JOSIEN, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE

Quorum : 23	Présents : 33	Votants : 36	Pour 36 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 septembre 2011, portant définition du périmètre d'utilité publique de la Halle d'exposition de la Vallée de l'Hérault, à construire sur la commune de Gignac,

Vu que la famille GALLIX est propriétaire des parcelles suivantes, toutes intégrées dans le périmètre de la halle d'exposition :

Parcelle	Nom du propriétaire	Contenance (m <sup>2</sup> )
F 214	INDIVISION GALLIX	945 m <sup>2</sup>
F 215	INDIVISION GALLIX	4 400 m <sup>2</sup>
F 216	MLE GALLIX	1 075 m <sup>2</sup>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 420 m<sup>2</sup></b>

Vu que ces parcelles sont en état de friches.

Vu que l'avis des domaines n'est pas nécessaire sur ce dossier ; le montant total d'achat étant inférieur aux règles de consultation des services fiscaux,

Vu qu'il est proposé leur acquisition sur la base de 7 €/m<sup>2</sup>,

Vu que ce prix d'achat est conforme à l'achat de parcelles voisines (délibération communautaire du 21/2/2011 concernant les parcelles F 0241, F 0242, F 0243, F 0244, F 0900, F 0245, F 0205) qui ont été achetées à 8 €/m<sup>2</sup> en oliveraies (avec évaluation des domaines à 8 €/m<sup>2</sup>)

Vu que le montant d'achat est prévu dans le BP 2012 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

### DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'acquérir les parcelles F 214, 215, 216 situées sur la commune de Gignac, et appartenant à la famille GALLIX, sur la base de 7 €/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 44 940 €,
- de solliciter les aides financières possibles auprès des partenaires de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier du Conseil Général de l'Hérault (contrat de territoire) et de l'Etat (DDR),
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 593 le - 2 MARS 2012  
Publication le  
Notification le - 5 MARS 2012  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120227-INC19785-DE  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes





Commune de Gignac  
**HALL D'EXPOSITION - Achat des parcelles F 214, F 215 ET F 216**



<b>Cadastre</b>	Périimètre d'utilité publique	<b>Statut des acquisitions</b>	Biens en cours d'achats : parcelle proposée à l'achat au Conseil communautaire
Parcelles	Périimètre de la Z.A.D.	Biens achetés	Biens en cours d'achats : accord de vente obtenu
		Biens en cours d'achats : en préparation chez le notaire	

0 80 Mètres